

	zone 10		zone 9b
	zone 9a		zone 8c
	zone 8b		zone 8a
	zone 7		zone 6



Déterminer la zone climatique de votre jardin pour assurer un meilleur choix de vos variétés de plantes

Les zones de rusticité sont une indication intéressante pour choisir vos plantes.

Les zones de rusticité ont été promues par l'USDA (US Département of Agriculture) et elles sont maintenant de plus en plus des références pour l'horticulture. Elles sont basées sur la moyenne des températures minimales absolues annuelles (cette moyenne est d'ailleurs une limite à la démarche, car il peut y avoir des variations importantes autour de la moyenne).

Des cartes ont été réalisées pour déterminer dans quelle zone se situe tel endroit dans les différents pays. Pour la France, la carte est reproduite en haut de la page à droite et vous la trouvez aussi sur le site.

Cette carte est très intéressante (avec les limites indiquées plus haut) car elle permet de se positionner en fonction du lieu où se situe son jardin. Chez votre pépiniériste, dans les livres sur les plantes, vous trouverez souvent une indication qui donnera la zone limite pour telle ou telle variété que vous souhaitez acquérir.

Cependant, ces zones ont été définies de manière assez grossière en recueillant les données des stations météo les plus importantes. Or, votre jardin n'est probablement pas situé près de cette station.

Il faut donc essayer de déterminer la zone précise de son jardin pour bien choisir les variétés à y planter.

Les **zones de rusticité** définies par la moyenne des températures minimales annuelles sur 20 ans (en °C)

5a : de -28,9 à -26,1

5b : de -26,1 à -23,3

6a : de -23,3 à -20,6

6b : de -20,6 à -17,6

7a : de -17,8 à -15,0

7b : de -15,0 à -12,2

8a : de -12,2 à -9,4

8b : de -9,4 à -6,7

9a : de -6,7 à -3,9

9b : de -3,9 à -1,1

10a : de -1,1 à +1,7

10b : de +1,7 à +4,4

1^{ère} démarche : approche directe sans correction, par les zones de rusticité



C'est la démarche la plus simple puisqu'il s'agit de reprendre directement la zone que l'on lit sur la carte.

Les conditions de l'utilisation de cette démarche :

Cette approche est assez juste lorsque votre jardin est situé dans un secteur qui est semblable à la région dans laquelle vous êtes situé. Vous vous en apercevrez en comparant les températures constatées par la météo dans des secteurs proches (mais pas votre commune) et celles des relevés que vous pouvez faire dans votre jardin. C'est souvent le cas quand le jardin est situé à l'altitude moyenne de la région, sur un terrain relativement plat.

3 points d'attention :

1 - La zone de rusticité est basée sur une moyenne de températures minimales absolues annuelles et rien ne garantit qu'il n'y aura pas un écart de température par

rapport à cette moyenne un hiver donné et le risque est d'autant plus grand que vous êtes en limite de zone (par exemple en zone 8, mais avec des températures très proches de la zone 7).

2 - Votre jardin n'est peut-être pas homogène en température et certains secteurs de votre jardin peuvent être dans des zones différentes (il peut y avoir des écarts jusqu'à 3°C).

3 - Si vous prenez des températures dans votre jardin, il faut que ces températures soient le plus possible comparables à celle de Météo-France (qui sont les températures utilisées pour déterminer les zones). Pour cela, vous devez les prendre « sous abri », à 1 m 50 du sol. L'abri doit protéger le thermomètre de la pluie, du soleil, mais bien sûr doit laisser passer l'air ambiant.

Définissez précisément la zone de rusticité de votre jardin. C'est le moyen de mieux choisir les espèces et les variétés que vous allez y planter. A partir des données de la station météo la plus proche, vous pouvez en déduire votre zone climatique.

2^{ème} démarche : calcul spécifique

Cette approche est recommandée pour un jardin situé en altitude par rapport à votre région, ou avec des expositions très contrastées.

Exemple d'application

C'est un jardin situé à 450 m d'altitude. La station météo la plus proche à une altitude de 150 m a un relevé de température minimale absolue moyenne sur 20 ans de -8°C. Ce qui met le lieu de cette station en zone 8b (en regardant les températures des différentes zones sur le site « Plantes d'Exception »).

L'écart calculé avec la différence d'altitude est -3°C, ce qui fait une température pour le jardin de : $-8 - 3 = -11^{\circ}\text{C}$, ce qui place le jardin en zone 8a.

Les écarts vus avec les trajets effectués sont plutôt de 4°C, soit $-8 - 4 = -12^{\circ}\text{C}$. Ce qui met le jardin à la limite de la zone 8a. Les risques sont donc importants pour des plantes de zone 8.

1^{ère} étape : Récupérer les données de la station météo la plus proche de chez vous.

Vous avez la liste des stations météo sur le site de Météo-France (qui malheureusement ne met pas à disposition gratuitement les données souhaitées pour le grand public). Vous pouvez prendre contact avec la station météo et demander ces données. Il faut que vous ayez la liste des températures minimales absolues annuelles (c'est la température la plus basse enregistrée sur l'année) sur 20 ou 30 ans (une plus large période est toujours un gage de plus grande représentativité). Cette moyenne faite vous pouvez déjà situer la station météo dans une zone climatique (voir le tableau de température de zone sur le site « Plantes d'Exception »).

2^{ème} étape : Repérer les écarts moyens de température que vous pouvez constater entre votre jardin et la station météo que vous avez choisie.

Pour l'utilisation que nous en ferons, nous n'avons pas besoin de chiffres très précis. Une première méthode est de le mesurer lors de trajets en auto (avec un thermomètre). En faisant plusieurs mesures, vous trouverez un écart moyen assez constant. Une deuxième méthode intéressante lorsque le jardin est situé en altitude par rapport à la station météo est d'estimer l'écart en comptant environ 1°C pour 100 m.

3^{ème} étape : L'écart que vous aurez déterminé doit être ajouté ou enlevé de la moyenne que vous avez récupéré de votre station météo.

Vous avez donc maintenant la température minimale moyenne de votre jardin. Vous pouvez déterminer votre zone de rusticité en regardant la définition des zones sur le tableau au recto de cette fiche.